

Plan canicule 2022

Le plan canicule est déclenché du 1^{er} juin au 31 août de chaque année.

Le maire de Saint-Sornin invite les personnes âgées, handicapées ou isolées de la commune (ou leurs proches) à s'inscrire sur le registre nominatif communal. En cas de canicule, les services de la mairie pourront prendre de leurs nouvelles et intervenir si besoin. Pour vous inscrire, ou inscrire un proche (avec son accord), appelez le 05 46 85 11 40. Renvoyez la fiche renseignée par courrier : 1 place Saint-Saturnin 17600 Saint-Sornin ou par courriel : secretariat@st-sornin.com

Vous :

Je désire être inscrit(e) sur le registre nominatif communal des personnes isolées pour bénéficier des interventions des services dans le cadre du plan canicule

Nom -----Prénom-----

Date de naissance-----

Adresse -----

Téléphone : ----- Courriel : -----

SERVICES INTERVENANT A DOMICILE : -

Médecin traitant Nom : -----Tél. : -----

Adresse : -----

Infirmier(e) : -----

Adresse----- Tél : -----

Autre : -----

PERSONNES A PREVENIR EN CAS D'URGENCE

Nom : -----Prénom. : -----

Adresse : -----

Téléphone : ----- Courriel : -----

Demande est faite par :

l'intéressé(e)

le représentant légal (nom, prénom, téléphone) :

un tiers (nom, prénom, téléphone, qualité) :

.....

Date de la demande & signature

Date de la réception, signature & cachet

*Les informations recueillies sur ce formulaire sont conservées par la mairie afin de permettre la mise en place du dispositif « Plan Canicule », de procéder à l'inscription des personnes au registre nominatif. Elles sont destinées à ce service ainsi qu'à la Préfecture et au personnel de santé. Elles sont conservées à validité. La base juridique du traitement est le consentement.